

# EUR CAPS

## Creative Approaches to Public Space École Universitaire de Recherche

### BOURSE DE MOBILITÉ ARTISTIQUE INTERNATIONALE CAPS

#### Appel à candidatures 2026

- **Public éligible** : artistes, designers et architectes diplômé.es des établissements membres de l'EUR CAPS (EESAB, ENSAB, Université Rennes 2-toutes disciplines), engagé.es dans une pratique artistique ou de recherche active.
- **Durée du séjour** : entre 2 semaines et 2 mois
- **Période du séjour** : entre octobre 2026 et avril 2027
- **Lieu d'accueil** : chez l'un des partenaires institutionnels de l'EUR CAPS, de l'EESAB et de l'ENSAB (liste fournie en annexe)
- **Date limite de candidature** : 15 juin 2026
- **Financement** : Bourse de mobilité comprenant les frais de transport + l'indemnité journalière (per diem) d'un montant maximum de 4500 €.

## Notre école européenne de recherche

L'EUR CAPS est un lieu physique et intellectuel d'expérimentation en matière de recherche, d'enseignement et d'action dans et pour l'espace public. Formée de l'Université Rennes 2, l'École Européenne Supérieure d'Art de Bretagne (EESAB) et l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne (ENSAB), l'École universitaire de recherche Creative Approaches to Public Space articule imagination créative, pensée critique, collaboration interdisciplinaire et action concertée.

Pensée comme un incubateur des approches créatives de l'espace public, l'EUR CAPS place les pratiques et les processus créatifs au cœur de son action et interroge les manières dont se fait la recherche, dont se produisent les connaissances et se transmettent les savoirs.

En s'appuyant sur des partenariats internationaux et locaux, l'EUR ambitionne de produire des synergies nouvelles entre les publics internes et externes à l'université et se donne pour vocation de jouer un rôle actif dans l'espace public.

## La Bourse de mobilité artistique internationale

La bourse de mobilité internationale artistique CAPS est un dispositif de soutien à la mobilité internationale destiné aux diplômé.es des établissements membres du consortium de l'EUR CAPS.

Les bourses de mobilité internationale artistiques CAPS permettent aux diplômé.es issu.es de l'une des trois établissements du consortium (EESAB, ENSAB, Université Rennes 2) de collaborer avec des personnels de ces établissements lors d'un séjour sur les territoires de l'un des partenaires internationaux (Europe et hors Europe) des trois établissements (cf. annexe n°1 : liste des partenaires).

Ces bourses visent à permettre aux bénéficiaires de :

- Participer à des activités chez les partenaires institutionnels de l'EUR CAPS, en lien avec leur pratique artistique ou leurs sujets de recherche ;
- Développer des projets en résonance avec les thématiques de l'EUR CAPS, notamment : les approches créatives de l'espace public, l'interdisciplinarité, l'implication d'acteurs locaux et la recherche participative ;
- Contribuer au rayonnement de l'EUR CAPS, de l'Université Rennes 2, de l'EESAB, de l'ENSAB à l'international.

## Les conditions de participation

Peuvent candidater à la bourse de mobilité internationale artistique CAPS les personnes répondant à l'ensemble des critères suivants :

1. Ne plus être étudiant.e. Être titulaire d'un diplôme (Bac+5 minimum) délivré par l'un des trois établissements membres du consortium de l'EUR CAPS : EESAB (École Européenne Supérieure d'Art de Bretagne), ENSAB (École Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne) ou de l'Université Rennes 2 (tous départements) ;
2. Exercer une pratique artistique attestée par un dossier de type portfolio ;
3. Proposer un projet de séjour clairement défini, en lien avec les thématiques de l'EUR CAPS et s'inscrivant dans le cadre d'un partenariat avec l'une des institutions partenaires référencées par l'EUR CAPS (cf annexe n°1) ;
4. Les collectifs peuvent candidater (sachant que l'enveloppe budgétaire sera à partager entre les membres).

# Les modalités du dispositif

## Contexte de financement

La bourse de mobilité artistique internationale CAPS s'inscrit dans le projet de l'École Universitaire de Recherche Creative Approaches to Public Space (EUR CAPS), qui bénéficie d'une aide de l'État gérée par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) au titre du programme d'Investissements d'Avenir, intégré à France 2030, portant la référence ANR-18-EURE-0007.

## Structure de la bourse

La bourse de mobilité artistique internationale CAPS se compose de deux volets :

- Un remboursement des frais de transport (aller-retour entre le domicile et le lieu d'accueil), sur présentation de justificatifs.
- Une indemnité journalière (per diem) couvrant les frais d'hébergement, de repas et de déplacements locaux sur le lieu de séjour.

Le montant de la bourse s'élève au maximum à 4 500€, comprenant :

- Transport : forfait aller-Retour à 400€ maximum par session (dans le cadre d'un collectif, ce montant sera à partager entre les membres) ;
- Per diem : forfait hébergement, repas et frais supplémentaires de 4 100€ maximum.

Le montant total de la bourse (transport + per diem) sera calculé à partir du budget prévisionnel fourni dans la candidature.

La bourse ne peut excéder 4 500 € par session.

Afin d'élaborer le budget prévisionnel à intégrer au dossier de candidature, nous vous invitons à consulter à titre d'information le barème des frais de mission à l'étranger établi par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) du Ministère de l'Économie (disponible à l'adresse ci-dessous). Selon la destination choisie, le coût journalier devra respecter une durée pressentie, dans une enveloppe de 4100€ maximum.

<https://www.economie.gouv.fr/dgfip/taux-de-chancellerie/bareme-des-frais-de-mission-letranger>

## Durée et période de la mobilité

La période de la mobilité pourra se tenir entre le 1er octobre 2026 et le 30 mai 2027.

La durée de la bourse est comprise entre 2 semaines minimum et 2 mois maximum.

## Conditions de versement de la bourse

La bourse est versée en deux temps :

- 70 % du montant total attribué est versé avant le départ en mobilité ;
- Le solde (30 % maximum) est versé à l'issue du séjour, sur présentation d'un rapport de séjour et des justificatifs de dépenses.

En cas d'annulation ou d'interruption prématurée du séjour pour des raisons non liées à un cas de force majeure reconnu, le ou la bénéficiaire s'engage à rembourser la partie de la bourse versée au prorata des jours non effectués.

Force majeure est un événement qui remplit l'ensemble des 3 caractéristiques suivantes :

- Ne peut pas être prévu (imprévisible)
- Ne peut pas être surmonté (irrésistible)
- Fait extérieur échappant au contrôle de la personne concernée.

## Obligations du ou de la bénéficiaire

Tout ou toute bénéficiaire d'une bourse de mobilité artistique internationale CAPS s'engage à :

1. Effectuer le séjour dans les conditions décrites dans le dossier de candidature et conformément au calendrier validé par le jury ;
2. Rédiger un bref rapport de séjour à l'issue de la mobilité (5 pages maximum), présentant les activités réalisées, les collaborations engagées et les perspectives ouvertes, à remettre au plus tard 30 jours après la fin du séjour ;
3. Mentionner le soutien de l'EUR CAPS dans toutes les productions, publications ou communications résultant de la mobilité par cette mention : *" Ce travail a bénéficié d'une aide de l'Etat gérée par l'Agence nationale de la Recherche au titre du programme d'Investissements d'Avenir portant la référence (ANR-18-EURE-0007). »* et comporter le logo France 2030 ainsi que le logo de l'EUR CAPS (fournis).

4. Participer, dans les 6 mois suivant le séjour, à une présentation publique organisée et rémunérée sur le format d'une conférence, par son établissement d'origine.

## La procédure de candidature et de sélection

Le dossier de candidature doit être constitué des pièces suivantes :

1. La description du projet de séjour dans le pays et l'établissement partenaire dans lequel le.la candidat.e souhaiterait réaliser cette mobilité artistique, les objectifs poursuivis, et le lien avec les thématiques de l'appel. Le.la candidat.e peut se référer à la liste des partenaires en annexe du présent appel et est invité.e à imaginer une mobilité en résonance aux activités et territoires de recherches du partenaire ;
2. Un calendrier prévisionnel sur la période et la durée du séjour, avec les étapes clés pressenties et le déroulé du séjour ;
3. Un budget prévisionnel, présentant les dépenses prévues en termes de transports, de frais divers et de frais de vie (per diem contenant l'hébergement et les coûts de repas). Pour ce faire nous invitons les candidat.es à se référer au barème des taux DGFIP par pays consultables sur : <https://www.economie.gouv.fr/dgfip/taux-de-chancellerie/bareme-des-frais-de-mission-letranger>
4. Un curriculum vitae détaillé ;
5. Un dossier artistique ou portfolio représentatif de la pratique du ou de la candidate (10 pages maximum ou lien vers un site web professionnel) ;
6. Une lettre de motivation précisant l'intérêt du séjour pour la pratique artistique et/ou de recherche du ou de la candidate.

Le dossier de candidature doit être envoyé au plus tard le 15 juin par courriel à l'adresse suivante :

Courriel : [creativepublicspace@univ-rennes.fr](mailto:creativepublicspace@univ-rennes.fr)

Objet du message : Candidature Bourse Mobilité CAPS 2026 – [Nom Prénom]

Attention taille limitée à 10Mo pour réceptionner les dossiers. Privilégiez un lien de téléchargement selon le poids.

## Commission de sélection

Le jury de sélection est composé de :

- La direction de l'EUR CAPS qui préside le jury ;
- Un représentant de chacun des trois établissements membres du consortium (EESAB, ENSAB, Université Rennes 2) ;
- Un représentant des partenaires de l'EUR CAPS, choisi au sein du Conseil Scientifique et Pédagogique de l'EUR CAPS en fonction des candidatures en présence.

Le jury peut s'adjoindre, à titre consultatif, l'expertise d'un professionnel extérieur selon la nature des dossiers examinés.

## Critères d'évaluation

Les candidatures sont évaluées selon les critères suivants :

- La qualité et la cohérence du parcours artistique ou de recherche du ou de la candidate ;
- La pertinence et la faisabilité du projet de séjour ;
- L'alignement du projet avec les thématiques de l'appel à candidatures ;
- L'intérêt du partenariat envisagé avec l'institution d'accueil ;
- L'impact attendu du séjour sur la pratique ou les travaux du ou de la candidate ;
- La clarté et le réalisme du budget prévisionnel.

## Délibération et notification

Le jury se réunit en juillet 2026. Les candidat.es retenu.es sont notifié.es par courriel dans les dix jours suivant la délibération. Les candidat.es non retenu.es sont également informé.es de la décision du jury.

## Informations complémentaires

L'EUR CAPS pourra faciliter la mise en relation avec les représentants du partenaire international sollicité dans le dossier de candidature, sans pour autant garantir l'accueil dans les conditions demandées dans la candidature. L'accueil par l'établissement partenaire est soumis à sa propre disponibilité selon les périodes. La prise de contact avec l'institution d'accueil envisagée sera effectuée par la responsable des relations internationales de l'EUR CAPS.

## Contact

Pour toute information complémentaire, les personnes intéressées peuvent contacter :

EUR CAPS – Creative Approaches to Public Space

- Coordinatrice opérationnelle : Jodène Morand

Courriel : [jodene.morand@univ-rennes.fr](mailto:jodene.morand@univ-rennes.fr)

Téléphone : 02 22 51 44 68

- Responsable des relations internationales : Taylor Still

Courriel : [taylor.still@univ-rennes2.fr](mailto:taylor.still@univ-rennes2.fr)

Téléphone : 02 22 51 44 56

## Annexes

### Annexe n°1 : Liste des partenaires participants

La liste des partenaires institutionnels de l'EUR CAPS, de l'ENSAB et de l'EESAB, pouvant accueillir les bénéficiaires de la bourse de mobilité artistique internationale CAPS.

| ETABLISSEMENT                                       | PAYS                    | DEPARTEMENT PARTENAIRE   | FORMATION PARTENAIRE                     | THEMATIQUES ABORDEES   |
|---|-------------------------|--|--|--|
| <b>Glucksman Gallery, University College Cork</b>   | <b>Irlande</b>          | Arts Gallery associated with UCC, based on campus                          | /  | /  |
| <b>University College Cork</b>                      | <b>Irlande</b>          | Theatre Dept   | Theatre & Performative Practice          | Recherche-création; Performance; Creative practice; Dance; Voice studies; Queer theory; Interdisciplinary creations, Music   |
| <b>University of Barcelona</b>                      | <b>Espagne</b>          | Visual Arts & Design Dept  | Artistic Production & Research           | Recherche-création; Socially-engaged art; Artist books   |
| <b>Leuphana University Lüneburg</b>                 | <b>Allemagne</b>        | Faculty of Humanities & Social Sciences                                    | Cultural Studies: Culture & Organisation | Sociology of art; Art institutions; Art and urban planning; Sociology of urban spaces; Qualitative research methods  |
| <b>Idensitat, Barcelona</b>                         | <b>Espagne</b>          | Research network of arts projects, associated with University of Barcelona | /  | Socially-engaged art; Creative practice; Community work; Artist residencies; Inclusion & diversity.<br><a href="https://www.idensitat.net/en/">https://www.idensitat.net/en/</a> |
| <b>Waikato University</b>                           | <b>Nouvelle Zélande</b> | Dept of Media & Creative Technologies                                      | /  | <a href="https://rodrigohill.com/">https://rodrigohill.com/</a>  |
| <b>Academy of Fine Art in Warsaw</b>                | <b>POLOGNE</b>          | Fine arts  | Fine arts                                |  |
| <b>ESA Saint-Luc Liège School of Art and Design</b> | <b>BELGIQUE</b>         | Art / Design   | Art / Design                             |  |
| <b>Academy of Arts Novi Sad</b>                     | <b>SERBIE</b>           | Applied & Fine Arts, music & drama   | Fine arts                                |  |